

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVI^e Volume.
N^o 13. — Janvier 1896.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN
place de l'Hôtel-de-Ville.

1896

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Brustlé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Brochon, Morel et Vantroys. — *Secrétaire-Général* : M. Delamotte. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Lebrasseur. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules) — *Trésorier-Adjoint* : M. Noché. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Cavallier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Pecquet, Vaudier, Testard, Deslandes fils, Pillois Salot, Bordier, Delmont, Leroux, Chéret, Carreau.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. . *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Hennebicq.
CREIL. — *Président* : M. Pauquet. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Lachassaigne. *Délégués* : MM. Coutard père et Richard-Mallet.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Petit. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secrétaire* : M. Gannier. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président* : M. Cusse. *Vice Présidents* : MM. Bessin père et Chapon. *Secrétaire* : M. Sylvain Berger. *Délégués* : MM. Bassier et Bex.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. . *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. . *Vice-Présid.* : M. . *Secrétaire* : M. . *V.-Sec.* : M. . *Trésorier* : M. . *Délégué* : M. Lefebvre.

Dimanche 2 Février, Conférence sur l'Emploi des Engrais chimiques, par M. DE NOTER.

Nous engageons vivement les Sociétaires à venir entendre l'habile Conférencier.

Errata.

DÉGUSTATIONS

14 Novembre. — Lire : POIRE BÉZI DE SAINT-AGIL.

26 Novembre. — Lire : POIRE ZÉPHIRIN LOUIS.

CONGRÈS POMOLOGIQUE

Fruits admis. — Lire : RAISIN CHAOUCH.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 JANVIER 1896.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la réunion de décembre est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. DUMINY, à Senlis.

LÉCHOPIED, jardinier à Thimécourt-Luzarches.

Est présenté pour faire partie de la Société :

M. DUBOIS, banquier à Senlis, par MM. Delamotte et Vantroys.

MM. Morel, Chéret, Tirlet et Testard s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La correspondance comprend :

4° Une lettre de M. de Noter annonçant sa conférence sur les engrais chimiques à la séance du 2 février;

XVI^e VOLUME. — N^o 13. — JANVIER 1896.

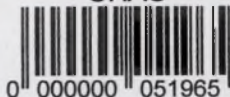


Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 9996

CB : 5196

SHAS



0 00000 051965

- 2° Une circulaire du Laboratoire d'entomologie agricole ;
- 3° Le catalogue de M. Blain fils, à Saint Henry de Provence.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration, lequel propose à l'assemblée d'approuver le compte des dépenses et recettes de l'année 1895, et le projet de budget pour 1896, tels qu'ils sont établis dans le rapport dressé par M. le Secrétaire-Général, sur les travaux de la Commission des finances.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Avant de procéder à la distribution des récompenses, M. le Président annonce que M. le Maire, qui avait espéré présider cette petite cérémonie, se trouve retenu et s'excuse de ne pouvoir se joindre à nous.

La Société se joint aux regrets exprimés par M. le Président de l'absence de M. le Maire, dont la sympathie pour notre Société est si grande.

La distribution était à peine terminée, que M. Cagny, profitant de quelques moments de liberté, vient, aux applaudissements de tous, serrer la main des lauréats.

La séance est levée après le tirage de la tombola.

Le bureau était orné de magnifiques fleurs coupées apportées à titre gracieux par M. MAUFRAS, de Saint-Firmin.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1896.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Petit, vice-président.

Sont présents : MM. Petit, Oudin, Gannier, Droux, Legros,

Pillan, Montiers, Descotes, Bretonne, Dandrieux, Fasquelle, Despierres, Choron, Gaillard et Francolin.

M. Lozet fait une conférence très intéressante sur les engrais chimiques. Il dépose sur le Bureau dix-sept flacons contenant des échantillons d'engrais azotés, phosphates, potassiques et calcaires.

Puis, il s'exprime ainsi :

« En 1852, le produit brut et annuel de la culture en France, était de 8 milliards environ ; à partir de cette époque, il a été fait, dans une proportion toujours croissante, usage des engrais chimiques, et les produits agricoles atteignent aujourd'hui une valeur de 13 milliards. Mais si l'Agriculture a fait ce pas immense dans la voie du progrès, on ne saurait en dire autant de l'Horticulture qui, à l'heure actuelle, est encore, au point de vue de l'emploi des engrais chimiques, dans une période de tâtonnements.

« Nulle terre, cependant, ne se prête mieux que celle de nos jardins à mettre en évidence l'efficacité de ces engrais. L'assimilation d'un engrais chimique est, en effet, d'autant plus rapide et plus complète, que le sol dans lequel il est déposé est mieux préparé.

« M. Lozet pose ensuite ce principe : « Chaque plante a ses exigences particulières et enlève au sol, pendant le cours de la végétation, dans des proportions variables, un ou plusieurs de ses éléments. » L'emploi des engrais chimiques doit donc avoir pour base essentielle la restitution au sol des substances qu'il a perdues ».

Enumération est ensuite faite des engrais chimiques qui, en raison de leur décomposition plus ou moins rapide, doivent être enfouis soit avant l'hiver, soit pendant le cours de la végétation.

M. Lozet traite ensuite la culture des Cannas.

Avant de clore la séance, il remet, au nom de la Société,

à M. PETIT, une médaille de vermeil exceptionnelle, pour son exposition de Roses, au mois de juin dernier, à Senlis.

La Commission spéciale statue sur un apport de M. GAILLARD, membre sociétaire : Primevères de Chine et Jacinthes romaines (*Mention honorable avec félicitations*).

Séance levée à quatre heures et demie.

Sous-Section de Gouvieux.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1896.

PRÉSIDENCE DE M. CUSSE, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Étaient présents : MM. Cusse, Bessin, Chapon, Berger et Alaine.

La parole est à M. le Professeur, qui fait une superbe conférence sur les engrais chimiques végétaux, animaux et métalliques, leur contenance en matières organiques, et leur valeur en substances à employer dans tel ou tel terrain. L'emploi de chaque engrais et sa formule seront démontrés à la prochaine réunion.

Après quelques observations faites surtout par M. Cusse, celui-ci, au moyen d'un microscope, nous démontre le kermès, qui se trouve généralement sur le noisetier pourpre et le rosier. A la chaleur, cet insecte se montre en pleine vigueur.

Le renouvellement du Bureau est remis à la prochaine séance.

La séance est levée à trois heures, et les membres présents se rendent chez M. Alaine, où une leçon pratique de taille est donnée par M. le Professeur.

Encre pour Étiquettes en zinc.

Formule donnée par M. CUSSE, président de la sous-section de Gouvieux.

Faire dissoudre 42 grammes de sel ammoniac dans 400 grammes d'eau de pluie. Incorporer dans cette solution : 3 grammes noir de fumée, qu'on aura au préalable délayé dans 45 grammes d'alcool ordinaire, et dans lequel on fera dissoudre 45 grammes de vert-de-gris parfaitement porphyrisé.

Des étiquettes de jardin, faites depuis sept ans avec cette composition, sont aussi lisibles que le premier jour.

RAPPORT

de la Commission des finances.

La Commission des finances s'est réunie les 27 et 31 décembre dernier.

M. Thirion, président, assistait aux deux réunions.

Après examen des comptes de l'année 1895, ceux-ci se soldent, savoir :

En recettes, à la somme de.....	9.419 27
En dépenses, à celle de.....	6.762 70
D'où un excédent de recettes de	2.656 57
Reste à recouvrer.....	286 »»

Moutant de l'actif..... 2.942 57
sur lesquels nous avons à payer à divers, après
vérification des factures 4.784 57

Nous possédons donc en caisse la somme de.. 4.158 »»
à reporter au budget de 1896.

Conformément aux décisions déjà prises, nous vous proposons de continuer la reconstitution des cotisations des

membres perpétuels, en prélevant sur le boni de l'exercice précédent une somme de cinq cents francs pour l'achat d'une obligation foncière.

La Commission, à l'unanimité, et persuadée qu'elle exprime les sentiments de la Société tout entière, adresse à M. Jules Choquet, trésorier central, ses plus vifs remerciements pour le zèle et le dévouement qu'il apporte dans ses fonctions.

Nous terminons en soumettant à votre approbation le projet de budget de 1896, se montant, en recettes et en dépenses, à la somme de..... 5.892 45

BUDGET POUR L'ANNÉE 1896

Recettes.

En caisse.....	1.458 »»	
Cotisations.....	3.400 »»	
Subvention du Ministère.....	500 »»	
— du Département.....	500 »»	
— de la Ville de Senlis.....	200 »»	
Legs du Dr Pigeaux.....	20 »»	
Intérêts de fonds placés.....	144 45	
Total.....	5.892 45	5.892 45

Dépenses.

Entretien de la salle.....	50 »»	
Chauffage.....	20 »»	
Gages de la concierge.....	25 »»	
Contributions.....	47 45	
Eaux.....	50 10	
Assurances.....	52 »»	
Frais de bureau.....	40 »»	
— de recouvrement.....	150 »»	
Professeur.....	4.800 »»	
A reporter..	2.204 55	5.892 45

Report.....	2.204 55	5.892 45
Entretien de la maison.....	100 »»	
— du jardin.....	200 »»	
— de la tente.....	50 »»	
Achat de livres et outils.....	400 »»	
— de médailles.....	400 »»	
Exposition de 1896.....	800 »»	
Impressions.....	4.400 »»	
Sociétés pomologique et d'apiculture..	46 »»	
Distributions des prix aux élèves.....	60 »»	
Dépenses imprévues.....	61 90	
Reconstitution de la cotisation des membres perpétuels.....	500 »»	
Total égal aux recettes.....	5.892 45	5.892 45

SOCIÉTÉ NATIONALE
de Viticulture et d'Ampélographie.

M. Félix Sahut, qui a présidé avec tant d'autorité le Congrès viticole et ampélographique de Bordeaux, en 1895, annonce à notre Société la fondation d'une Société nationale de viticulture et d'ampélographie, qui aura son siège à Paris et rayonnera dans toutes les provinces; chaque région viticole de la France composerait une section particulière ayant son bureau, ses réunions, et procédant aux études spéciales des cépages du pays. On espère même pouvoir même fonder un vaste champ d'études, où seraient cultivées côte à côte toutes les variétés françaises de vignes, afin d'en constater les caractères et d'en débrouiller la synonymie.

Ce serait donc le pendant de la Société pomologique de France, aussi utile, et par conséquent appelée au même succès. Des félicitations sont dues à M. Félix Sahut pour cette heureuse initiative, et, quoique placée en dehors de la zone

favorable à la viticulture, ou au moins à la vinification, notre Société accompagnera de tous ses vœux le développement et les travaux de cette utile Association.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Greffe en fente du Rosier sur collet ou tronçon de racines.

— Je considère comme très pratique le moyen suivant de multiplier le rosier par la greffe en fente sur collet ou tronçon de racine d'églantier ou mieux de *Rosa polyantha type*.

Choisir des racines bien saines, de 0,008 millimètres à 0,020 millimètres de diamètre; les couper à la serpette (le sécateur provoque toujours une nécrose préjudiciable), par tronçons de 0,08 à 0,40 centimètres de longueur, possédant tous, si possible, quelques radicules et une partie d'écorce lisse pour placer le greffon. Placer devant soi 50 greffons ainsi préparés. Couper alors 50 greffons à deux yeux chacun, de l'espèce ou variété à multiplier. Cette préparation des racines et des greffes avant d'opérer a le grand avantage de permettre un choix facile et plus approprié de chaque greffon pour chaque racine.

Pratiquer la greffe en fente ordinaire en fendant la partie supérieure du tronçon et en y introduisant le greffon. Il faut avoir soin que la partie interne des deux écorces coïncide parfaitement. Ligaturer avec du gros fil à coudre les sacs et recouvrir de mastic à greffer.

Placer les greffes ainsi faites dans du sable jaune sous châssis, bien clos, à raison de 500 greffes par châssis de 4^m35 sur 4^m33. Ces greffes sont mises en lignes espacées de 8 à 10 centimètres et à 2 ou 3 centimètres l'une de l'autre sur la ligne.

Elles doivent être enterrées, le dernier œil du haut de greffon seulement hors du sable.

Les priver complètement d'air jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement soudées; donner ensuite de l'air peu à peu. Beaucoup de jour et jamais de soleil.

Cette greffe se pratique depuis le 15 octobre jusqu'à fin mars. Mais, si celle pratiquée à l'automne donne d'excellents résultats, celle du printemps n'en fournit que de bien médiocres.

Il faut placer les greffes dans du sable au fur et à mesure qu'elles sont faites pour éviter l'action de l'air sur les racines.

On peut rentrer des racines et des greffons et les placer dans des caisses pleines de sable à l'automne pour les employer huit ou quinze jours après, afin de pouvoir greffer par la gelée ou la neige. Les greffes sont mises sous châssis au dégel. Il est indispensable de ne pas laisser geler sous les châssis où sont placées les multiplications.

Les jeunes sujets sont plantés du 15 au 30 avril, dans une terre légère, bien ameublie et riche en humus. On les pince fortement en plantant, on les mouille et on les ombre les premiers jours. Un paillis de menu fumier donne d'excellents résultats, en entretenant la fraîcheur pendant toute l'année, condition indispensable pour la bonne réussite.

(*Journal des Roses*).

COCHET-COCHET.

* *

Culture en pots des Résédas à grandes fleurs. — Sans présenter de sérieuses difficultés, cette culture demande certains soins spéciaux que l'on n'acquiert que par une longue expérience.

La voici telle que nous la faisons et l'avons vue pratiquer chez les spécialistes parisiens.

Le mois d'août est l'époque du semis des Résédas qui doivent fleurir en hiver et au printemps suivant. La première saison se fait généralement vers le 20 du mois. Quelque temps à l'avance on a dû préparer, s'il est possible, un

compost de terre franche de gazon pour un tiers, terreau de couche un tiers, et l'autre tiers, par parties égales, moitié terre de feuilles et moitié terre de bruyère. On se sert, pour les semis, de pots de 14 à 16 centimètres que l'on draine bien, et on les remplit avec la terre du compost en laissant 1 centimètre $\frac{1}{2}$ de vide dans chaque pot. On sème assez épais, et la graine est très peu recouverte; les pots sont portés dans les coffres et couverts de châssis qui doivent être ombrés afin que la germination se fasse régulièrement. La levée des graines a lieu trois ou quatre jours après, et les semis sont tenus humides par des bassinages. L'air est d'abord donné avec modération, mais dès que la graine est bien levée, l'ombre n'est plus donnée que par le grand soleil. Si le semis est bien réussi, dix jours après environ les châssis sont mis sur quatre pots de 8 centimètres, afin que le plan soit bien aéré, car le succès de cette culture dépend en partie de l'air donné en temps utile. Les Résédas ayant trois ou quatre feuilles, on éclaircit le semis en laissant dix à douze plants par pots. On augmente encore l'air en changeant la dimension des pots qui supportent les châssis. Une partie de ce premier semis est faite en pleine terre, et repiquée dans les mêmes pots avec le même nombre de plants.

Les horticulteurs parisiens attachent une grande importance à ce repiquage, qui donne toujours les Résédas les plus florifères. Quand l'automne est très chaud, cette première saison fleurit souvent de novembre à décembre. Le second semis, qui a lieu vers le 10 septembre, est destiné à fleurir en mars-avril. Les soins donnés l'hiver aux Résédas sont d'être tenus à froid sous châssis et nettoyés souvent, afin d'éviter la pourriture; l'air doit être donné chaque fois que la température le permet, et, en hiver, jamais du côté où est le vent. On couvre de paillasons par les gelées, et s'il est possible on découvre chaque jour, ne serait-ce qu'une heure ou deux. En janvier, les premiers rayons solaires ont vite fait de mettre les Résédas en végétation; on donne un léger

binage à la surface des pots, et on les garnit d'un centimètre de terreau de couche que le chevelu ne tarde pas à pénétrer en activant d'autant la végétation; les arrosages, qui ont été supprimés une partie de l'hiver, commencent à être donnés plus souvent.

Si l'on tient à avoir des Résédas bien fleuris pour la fin de février-mars, on fait choix des plus avancés que l'on enterre sur couche tiède. Tous les huit jours au moins, les pots sont soulevés afin que les racines ne pénètrent pas dans le terreau de la couche; sans cette précaution les Résédas pousseront en feuilles et donneront une mauvaise floraison.

Les semis faits en janvier et février, qui doivent succéder à ceux de l'automne, se font sur couche chaude et les mêmes soins leur sont donnés, mais dans le compost la terre de bruyère est supprimée; ils fleurissent à partir d'avril. Plus tard, les semis ne sont faits sous châssis que pour la bonne levée des graines; ils sont en partie laissés à l'air libre à moins de mauvais temps, et les châssis sont toujours posés sur quatre pots, si on couvre les Résédas.

Les marchands grainiers fournissent généralement de bonnes variétés de Résédas à grandes fleurs, mais les spécialistes parisiens sélectionnent leurs porte-graines avec un soin extrême, supprimant tous ceux qui ne présentent pas tous les caractères voulus d'une bonne race, et que leur œil exercé a vite fait de découvrir.

Les porte-graines sont presque toujours pris sur des Résédas repiqués en pots à l'automne, qui, comme la majeure partie des plantes annuelles, sont plus vigoureux que les semis du printemps.

Dès que les fleurs commencent à apparaître, on dépose les plantes avec soin, on les met en pleine terre sous des châssis qui sont aérés avec des pots, comme il a été dit plus haut. L'extrémité des épis est supprimée, et la graine est récoltée à leur partie inférieure.

Telle est la culture des Résédas tant admirés sur les mar-

chés parisiens et recherchés aussi bien par les maisons les plus luxueuses que par la modeste bourse de l'ouvrier.

(*Revue horticole*)

LÉON MAUFROY.

*
* *

Un nouveau mode de greffe. — M. Cornu a entretenu la Société nationale d'agriculture de France d'un nouveau procédé de greffage qu'il a expérimenté, ces dernières années, et qui paraît appelé à rendre quelques services. M. Cornu rappelle d'abord quelles sont les difficultés que l'on rencontre lorsqu'on veut trouver des sujets sur lesquels s'adaptent des greffons ; très souvent, le sujet fait défaut, ou il faut qu'il soit enraciné d'avance. Certainement, aujourd'hui, en viticulture, on a fait les plus grands progrès de ce côté, et l'on obtient avec le greffage de merveilleux résultats. Mais, pour bien des espèces horticoles, le greffage est chose fort délicate, et l'on doit, pour certaines espèces, avoir recours à des sujets enracinés et en pots. La méthode proposée par M. Cornu dispense précisément d'avoir des sujets enracinés. Il les remplace par des graines à l'état de germination. Les cotylédons suppléent à la nourriture nécessaire au greffon. Un greffon, en effet, exige un sujet enraciné quand il ne trouve pas les éléments dont il a besoin dans un sujet qui ne puise pas dans le sol, par ses racines, des matières nutritives nécessaires. Mais les cotylédons possèdent largement ces réserves de nourriture dont peut avoir besoin un greffon.

M. Cornu fait donc germer une graine, un marron, par exemple ; un pivot puissant se développe ; il exécute le greffage en collet, un peu au-dessous de l'insertion des cotylédons, le greffon étant à l'état entièrement herbacé. Par ce procédé, M. Cornu a obtenu de très bons résultats, et il présente à la Société des marronniers, entre autres plantes, greffés suivant cette méthode et de la plus belle venue. Cette méthode permet de pratiquer la greffe pendant une longue période, spécialement pendant la saison froide. Les greffons

herbacés s'obtiennent en terre ou sur couche chaude, à l'aide de plantes enracinées ou de simples rameaux. Elle sera surtout facile à employer avec les graines donnant de gros cotylédons, comme les graines de marronnier, de chêne, de châtaignier, etc.

(*Bulletin de la Société nationale d'agriculture de France*).

*
* *

Culture forcée du Muguet. — Le Muguet n'est pas difficile sur le choix du terrain, puisqu'il pousse naturellement dans les bois, et c'est même la plante qui convient le mieux pour garnir et fleurir les sous-bois et faire des bordures autour des massifs d'arbustes, mais si l'on veut forcer des bulbes pour avoir une floraison anticipée, il faut alors comme pour toute autre plante, donner une certaine culture aux plantes destinées au forçage. Il faut pour cela les cultiver avec soin, bien choisir les sujets, les mettre en pépinière dans une bonne terre, leur donner une exposition mi-ombragée, espacer les touffes d'environ 0^m,25 les unes des autres et ne laisser se développer que les rejets les mieux constitués qui seront d'autant plus vigoureux qu'ils auront reçu plus de nourriture et un entretien convenable. Traités ainsi, les Muguets acquerront leur plus grand développement, émettront des hampes compactes et beaucoup plus florifères que celles venues naturellement sous bois, ou même en bon terrain sans culture.

Vers le milieu de septembre, on choisit les rhizomes qui ont les bourgeons terminaux les mieux constitués et les plus volumineux. Si les touffes sont petites, on réunit dix ou douze bourgeons florifères par potée. On les plante dans une terre bien poreuse et bien perméable et on les traite de la même manière que les Tulipes et Jacinthes de Hollande, en enterrant les pots dans une plate-bande. On les recouvre d'une couche de feuilles de dix centimètres d'épaisseur, on les rentre ensuite dans la serre au fur et à mesure des besoins.

Forcer le Muguet n'est pas une opération qui exige beaucoup de talent. Cependant cette culture est peu en honneur, parce que le forçage du Muguet exige une serre très basse, très chaude et parfaitement close. Une chaleur de vingt-cinq à trente degrés et une humidité constante sont indispensables pour amener une floraison précoce. On fera bien d'entourer et de couvrir les pots d'une épaisse couche de mousse tenue constamment humide.

La meilleure manière d'obtenir rapidement la floraison du Muguet est d'établir des petits coffres, sur lesquels on place des châssis mobiles à l'endroit le plus chaud de la serre, soit au-dessus de la chaudière, soit près des tuyaux de départ. On remplit ce coffre d'une couche de mousse, ou de préférence, de sphagnum de vingt centimètres au moins d'épaisseur, on y plante les rhizomes à nu, sans terre, en les serrant les uns près des autres et en y maintenant une température très chaude et très humide. L'apparition des fleurs se fera du dix-huitième au vingt-cinquième jour. Les fleurs de Muguet obtenues par ce moyen peuvent être facilement transplantées sans en souffrir : les plants de Muguet émettant très peu de racines.

La floraison se continue aussi bien dans la mousse que dans la terre.

J. CACHAT,

Jardinier chez M. Tresca, à Ecully.

(*Journal de la Société d'Horticulture pratique du Rhône*).

*
* *

Culture forcée des Violettes. — Cette culture est loin de présenter des difficultés énormes. Elle demande quelques soins et un peu de fumier. Ayant vu l'hiver dernier de gros bouquets de violettes chez un ami, et ceux-ci provenant de ses cultures, nous avons demandé à son jardinier comment il s'y prenait pour obtenir un aussi grand nombre de violettes en janvier.

« Aux mois d'août et de septembre, dit-il, je plante en jauge les filets des pieds de violettes que je juge à propos d'effiler : je les place les uns à côté des autres et je les y laisse tout l'hiver, en me bornant à les abriter soit au moyen de châssis, soit avec des paillassons. Ils prennent racine, et au printemps je les plante à demeure. Il m'a toujours paru bien préférable de recourir, pour la production des violettes forcées, au panneautage sur place; non seulement il est très facile et peu coûteux de mettre des coffres et des châssis sur les violettes, mais les plantes, ne subissant aucun déplacement, sont plus fortes, plus vigoureuses et fleurissent plus abondamment.

« Aussi, dès le printemps, j'ai soin de planter mes violettes de telle sorte que les coffres puissent bien aller dessus et qu'ils soient pleins; je les plante sur six rangs à environ 48 centimètres de distance entre les pieds : il entre de 42 à 60 pieds par châssis. Au 15 octobre, les châssis sont placés et je les tiens ouverts pendant toute la journée, donnant le plus d'air possible jusqu'au mois de décembre. Vers cette époque, je creuse des sentiers le long des coffres à une profondeur de 60 à 65 centimètres; je remplis cette fosse de fumier vieux et frais mélangé. Ce réchaud suffit à me donner des fleurs. Je le renouvelle d'après la rigueur de l'hiver. Si celui-ci est rude, je remplace tous les quinze jours le fumier des sentiers.

« Ce procédé de culture est fort économique, car le fumier qui a donné cette chaleur hivernale n'est pas perdu; bien au contraire, il est devenu meilleur pour l'amendement des corbeilles de l'an prochain. »

P. B.

(*Revue de l'Horticulture belge et étrangère*).

Observations faites dans la commune de Borest
pendant les mois de

NOVEMBRE 1895				DÉCEMBRE 1895					
DATE	HAUTEUR		TEMPÉRATURE		DATE	HAUTEUR		TEMPÉRATURE	
	D'EAU TOMBÉE		MAXIMA	MINIMA		D'EAU TOMBÉE		MAXIMA	MINIMA
1			10'	-0.5	1			12'	4'
2			8.1	1	2			12.1	3
3			10.7	3.4	3	2 ^{mm} 1		10.4	3.7
4	2 ^{mm} 1		13.9	7.5	4	5 5		9.1	3.8
5	8 1		15.1	9.3	5	5 1		8.8	2.2
6	2 1		18	14.4	6	7		8.5	2.4
7	6 3		18.1	16.7	7	4 1		7	3.5
8	3 5		18	18	8			5	-2
9	0 5		18.2	14	9			9.4	3
10	0 1		17.7	10.2	10			10.1	5
11	0 9		15.5	6	11	0 4		9.4	5.1
12	0 7		13	8	12	8 2		9.6	4.6
13	12		15	8.5	13	9 8		8.7	4.5
14			13	4	14			8.8	3.3
15			13.2	3	15	1 1		9	3
16			13.5	2.5	16	20 3		5.1	0
17			16	2.6	17			7	2.2
18			15.7	0	18			5	2
19			15.7	-0.4	19			3.1	-2.1
20			14.5	3.5	20			2	-2
21			13	3	21			2.2	-2
22			10.1	3.2	22			2	-2.1
23	9		9	0	23			1.9	2.2
24	0 1		1	-2 ⁽¹⁾	24			5.1	0
25			1.4	-0.1	25	4 8		6.7	0.2
26			3	-0.2	26	0 3		6	0.2
27			7.1	1.4	27			8.2	1.9
28			15	3	28	0 3		10.7	3.7
29	5 1		15	4	29	4 7		12.9	5.7
30			14	4.1	30	9 9		12.1	6
					31			12.1	6.2
Total	50 ^{mm} 5				Total	83 ^{mm} 8			

(¹) Neige.

Dressé par l'instituteur soussigné,

LAVALLÉE.

Leçons d'Horticulture.

FÉVRIER 1896.

Taille du Pêcher à l'espalier. — Culture des Montbretias.

Causerie sur l'emploi des engrais chimiques (2^e leçon).

- Senlis :* Dimanche 2, à midi précis, au jardin d'expériences.
- Vineuil :* Jeudi 6, à 10 heures, chez M. Ferraud, horticulteur.
- Crépy :* Dimanche 9, à 2 heures, à l'école des garçons.
- Barbery :* Jeudi 13, à 2 heures, à la mairie.
- La Chapelle :* Dimanche 16, à 2 heures, à la mairie.
- Betz :* Jeudi 20, à 2 h. 1/2, à la mairie.
- Pont :* Dimanche 23, à 10 heures, à la mairie.
- Creil :* Dimanche 23, à 2 h. 1/2, à la mairie.
- Nanteuil :* Jeudi 27, à 2 heures, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1883, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40 fr.
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 »»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et d'objets de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.